

CLAMEUR®^{MD}

BASF
The Chemical Company

● COLZA, CEREALES, POIS...

50 CULTURES / 100 HOMOLOGATIONS

Cultures	Usages	Doses	DAR
Abricotier	Puceron farineux, brun, psylle du prunier	100 g/ha	7 jours
Pêcher	Puceron farineux, brun, noir, varians, Tordeuse orientale	100 g/ha	7 jours
Pommier	Puceron vert, cendré, vert-migrant	100 g/ha	7 jours
	Carpocapse		
Poirier	Puceron brun, noir, vert migrant	100 g/ha	7 jours
	Carpocapse		
Prunier	Puceron farineux, vert, brun	100 g/ha	7 jours
	Psylle du prunier, carpocapse		
Vigne	Pyrale, Cicadelle de la flavescence	70 g/ha	14 jours
	Tordeuse (eudémis, cochylis)	120 g/ha	
	Altise	50 g/ha	
Céréales	Pucerons du feuillage, cicadelle tordeuse, mineuse		21 jours
		70 g/ha	
	Pucerons sur épis*	80 g/ha	
	Cécidomyie*	100 g/ha	
Lin	Thrips	80 g/ha	
Colza	Grosse altise, charançon du BT		
	charançon de la tige	50 g/ha	
	Méligâthe* sensible,	50 g/ha	
	Charançon des siliques*	50 à 70 g/ha	
Mais	Pyrale	200 g/ha	21 jours
Mais doux	Sésame	270 g/ha	14 jours
Mais doux	Noctuelle défoliatrice	70 g/ha	14 jours
	Petite altise	80 g/ha	
Pois protéagineux	Thrips, sitone, tordeuse, puceron vert	80 g/ha	14 jours
	Noctuelle défoliatrice	80 g/ha	
Riz	Pyrale	100 g/ha	21 jours
Asperge	Pucerons	100 g/ha	7 jours
Aubergine	Doryphore	80 g/ha	7 jours
Betterave potagère et bette	Altise	50 g/ha	28 jours
	Noctuelle défoliatrice	70 g/ha	
Chou-fleur et chou pomme	Cécidomyie, charançon, petite altise	50 g/ha	14 jours
	Piéride, pyrale, teigne, tenthredine	70 g/ha	
Concombre	Noctuelle défoliatrice	70 g/ha	7 jours
Fraisier	Cicadelle, noct terricole	70 g/ha	3 jours
Haricot	Pyrale	200 g/ha	7 jours
Laitue	Noctuelle défoliatrice et terricole	70 g/ha	7 jours
Mâche	Noctuelle défoliatrice	70 g/ha	7 jours

Cultures	Usages	Doses	DAR
Melon	Noctuelle défoliatrice	70 g/ha	7 jours
	Pyrale	200 g/ha	
Pissenlit	Noctuelle défoliatrice et terricole	70 g/ha	7 jours
Pomme de terre	Doryphore	80 g/ha	21 jours
Poireau	Thrips	330 g/ha	14 jours
Pois de conserve	Thrips, sitone, tordeuse, puceron vert	80 g/ha	14 jours
	Noctuelle défoliatrice	80 g/ha	
Tomate	Altise	50 g/ha	7 jours
	Cicadelle, noctuelle terr.	70 g/ha	
Scarole, frisée	Noctuelle terricole et défoliatrice	70 g/ha	7 jours
Traitements généraux	Noctuelle terricole et défoliatrice	70 g/ha	7 jours
PORTE-GRAINE MINEURS :			
Cultures potagères :	Chenilles (teigne, noctuelle, chenilles défoliatrices, tordeuse, pyrale, tenthredine)	80 g/ha	
	Coléoptères ravageurs des plantules (altises, baris, sitones)	50 g/ha	
	Coléoptères ravageurs des plantes développées (charançon, lixus, casside, harpalus...)	80 g/ha	
	Pucerons, cicadelles, punaises, psylles	80 g/ha	
	Thrips (thrips tabacci, Frankliniella occidentalis)	330 g/ha	
	Lixus des betteraves porte-graine (Lixus juncii)	80 g/ha	
Graminée porte-graine :	Pucerons	70 g/ha	
Légumineuses fourragères porte-graine :	Pucerons (Acyrtosipon pisum, autres pucerons)	80 g/ha	
	Punaises mirides	100 g/ha	
	Ravageurs des inflorescences (apion du trèfle, tychus de la luzerne, bruchidius, bruchophagus, bruchus)	200 g/ha	
	Ravageurs du feuillage (Phytonomes, negril, apion pisii)	100 g/ha	
	Sitones (Sitona lineatus, sitona humeralis, sitona spp)	80 g/ha	
	Tordeuses (tordeuse de la luzerne, tordeuse des trèfles, tordeuses du pois sur vesce)	80 g/ha	

(*) Emploi autorisé durant la floraison ou au cours des périodes d'exsudation du miellat consécutif aux attaques de pucerons, en dehors de la présence d'abeilles.

● FORMULATION : MD

- Faible encombrement : 1 kg = 20 hectares (à 50g/ha)
- Confort d'utilisation
- Sécurité utilisateur

● ABEILLES

Pour certains usages, emploi autorisé durant la floraison ou en période de production d'exduat en dehors de la présence des abeilles

Carte d'identité

- | | |
|--|--|
| ■ Autorisation de vente : n° 9700392 | ■ Classement : Non classé
AQUA : dangereux pour les organismes aquatiques |
| ■ Composition : 15% alphaméthrine | ■ Zone non traitée : 5 mètres (distance par rapport aux points d'eau) |
| ■ Formulation : granulé dispersable (WG) | ■ Délai de rentrée dans les parcelles : 6 heures après traitement (8 heures sous abri) |

Novembre 2008 - Annexe et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application, auprès du N° Azur BASF Agro (0810 023 033), qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. © Marque déposée BASF. Avant toute utilisation, lire attentivement l'étiquette et respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi. Avant toute utilisation de ce produit, assurer de son adéquation avec la filière de production et avec les recommandations officielles régionales. REF401TCINE1108CO